


| | | | | |
|---|--|--|--------------------------|----------------|
|  | O-PON-PHLG-031 Épreuve de tolérance au lactose | | Identifiant: | O-PON-PHLG-031 |
| | | | Version: | 1 |
| | | | Répertoire: | O PRÉLÈVEMENT |
| Écrit par: | Dr Jean Alain | | Écrit le: | 2011-06-20 |
| Approuvé par: | George Hilal, Biochimiste clinique | | Approuvé le: | 2024-12-04 |
| Date de publication: | | | Date de mise en vigueur: | 2025-02-24 |

ÉPREUVE DE TOLÉRANCE AU LACTOSE

1. Principes/Objectifs

L'intolérance au lactose est un syndrome clinique causé par une incapacité à digérer le lactose dû à une déficience en lactase. Cette intolérance est assez répandue dans la population et est caractérisée par un ou plusieurs des symptômes suivants : douleurs abdominales, diarrhée, nausées, flatulences. Ces symptômes surviennent après avoir ingéré des produits laitiers ou de produits contenant du lactose.

L'épreuve de tolérance au lactose consiste à administrer une solution de lactose à un patient à jeun et à mesurer sa glycémie à des périodes déterminées. En cas d'intolérance au lactose, l'augmentation de la glycémie devrait être faible.

Le prescripteur doit fournir une ordonnance conforme au patient qui prendra un rendez-vous dans un des centres de prélèvement affiliés aux laboratoires. Le prescripteur doit informer le patient d'être à jeun durant les huit (8) heures précédant l'épreuve (eau permise); chez le jeune enfant, la durée du jeûne ne doit pas dépasser quatre (4) heures.

2. Champs d'application

Cette procédure concerne les centres de prélèvement affiliés aux laboratoires.

3. Personnes visées

- L'ensemble des phlébotomistes est responsable d'appliquer la procédure.

4. Politique et procédure en lien avec celle-ci

5. Responsabilités

- Les pharmacies du CISSSO préparent et fournissent les bouteilles contenant le lactose;
- Le phlébotomiste reconstitue la préparation orale de lactose;
- Le phlébotomiste vérifie l'inventaire des bouteilles (quantité et date de péremption) et se procure auprès de la pharmacie des bouteilles de lactose lorsque nécessaire;

6. Équipements et matériels

- Matériel de prélèvement (4 tubes à bouchon jaune, aiguille, barillet...)
- Préparation orale de lactose
- 200 mL d'eau

7. Procédure

7.1. Dose à administrer

- Adulte : Administrer une dose de 50g de lactose
- Enfant < 25 kg: Administrer 2 g de lactose par kg de poids corporel, jusqu'à 50g (dose adulte). À faire préparer par la pharmacie selon le poids de l'enfant. Suivre les instructions inscrites sur le flacon pour la reconstitution ou ajouter 100 ml d'eau.

7.2. Préparation de la solution

Ajouter 200 mL d'eau au flacon contenant le lactose ou la quantité inscrite sur le flacon pour les préparations d'enfant.

Le lactose a une faible solubilité ce qui peut entraîner une cristallisation, donnant une sensation en bouche granuleuse et sableuse au produit final.

7.3. Effets secondaires lors de l'épreuve ou après l'épreuve

- Mineurs mais observés régulièrement : nausées légères, météorisme, borborygmes
- Plus rarement : crampes et diarrhées peuvent survenir, dépendant du succès ou non de l'absorption

7.4. Déroulement de l'épreuve

- Vérifier que le patient est à jeun,
- Faire asseoir le patient confortablement pour la durée de l'épreuve. Ce dernier doit s'abstenir de fumer, demeurer au repos et à jeun durant l'épreuve (eau minime permise).
- Effectuer le premier prélèvement à jeun (prélèvement temps 0).
- Faire boire la préparation de lactose. Toute la préparation doit être ingérée en moins de 5 minutes.
- Démarrer le décompte du temps au début de l'ingestion de la solution.
- Effectuer les prélèvements subséquents aux temps suivants :
 - 30 minutes
 - 60 minutes
 - 90 minutes
- Faire parvenir les tubes au laboratoire au fur et à mesure qu'ils sont prélevés, ne pas attendre la fin de l'épreuve.

7.5. Annulation de l'épreuve

L'épreuve est annulée lorsque le patient vomit la préparation, en cours d'épreuve. Le cas échéant, mentionner sur le rapport que l'épreuve a été annulée et en fournir les raisons. Le prescripteur déterminera si l'épreuve doit être reprise ultérieurement.

8. Sécurité

Utiliser les équipements de protection individuelle conformément à la procédure : Gestion de la tenue vestimentaire, des accessoires et des objets personnels ([O-PRO-SST-010](#)).

L'application des pratiques de base et des précautions universelles diminue de façon significative les risques de transmission de plusieurs agents pathogènes parfois présents dans les liquides biologiques reçus. Elles doivent être appliquées en tout temps par tous les travailleurs de la santé.

9. Références

- Tietz Textbook of Laboratory Medicine, 2021, p. 2535.
- UpToDate, Clinical features and diagnosis of malabsorption, consulté le 17 juillet 2024.

10. Documents associés

| | | | |
|---------------|------------------------------------|--------------------|------------|
| Approuvé par: | George Hilal, Biochimiste clinique | Mis en vigueur le: | 2025-02-24 |
|---------------|------------------------------------|--------------------|------------|